



Bourseville

Infos

DECEMBRE 2020

Edito :

Chers(es) Boursevillois(es),

C'est une fin d'année mouvementée que nous vivons, une année marquée par l'état d'urgence sanitaire qui nous restreint dans nos déplacements, notre façon de vivre, travailler, sortir... Il nous faut plus que jamais continuer à respecter les gestes barrières pour le respect de tous.

Les travaux du chemin « des templiers » ont débuté, ils se termineront probablement 1er trimestre 2021.

Les cérémonies et fêtes, comme vous pouvez le constater, sont toujours interdites.

Pour notre plus grande déception !!!

En effet pas de marché de Noël pour nos enfants, et pour les grands.

Cette année nous avons décidé de demander au père Noël de passer dans le village pour distribuer bonbons, orange et ainsi mettre un peu de baume au cœur des habitants de tout âge, il passera dans toutes les rues le vendredi 18 décembre à partir de 16h30...

Pour ma part je vous souhaite à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Je vous souhaite bonne lecture de ce Bourseville Info « nouvelle génération »

**Le Maire
Yannick Caux**

Sommaire :

Conseil municipal
A vos agendas
Etat Civil
Infos
Les images

page 2 à 6
page 7
page 7
page 7 à 8
page 8 à 9

Conseil municipal 11 décembre 2020 :

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes HOLLEVILLE, JOLLY, PLOUARD, SANNIER et Mrs CAUX, BEAURAIN, DENTIN, DOUAY, DURET, HEDIN, PILOY

Pouvoirs : Madame DURET Marie-Laure pouvoir à Monsieur CAUX Yannick

Madame CHARLET Sabrina pouvoir à Monsieur CAUX Yannick

Absents : Mrs DELRUE Jean-André, TERNISIEN DE BOIVILLE Guy

Madame PLOUARD Audrey est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Compte rendu du 28 septembre 2020

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à 12 voix pour.

Adhésion de la Commune de Longueau à la FDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération Départementale de l'Energie et qu'il appartient aux Communes de prendre une délibération pour émettre un avis sur cette adhésion.

Le Conseil vote à l'unanimité 12 voix pour

Demande de Subvention au titre de DSIL n°1

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis RCL d'un montant de 12 100 € HT retenu par la commission pour le changement des fenêtres et des portes de l'école.

Monsieur le Maire indique que le versement d'une subvention de l'état est possible au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local – Contrat de ruralité 2020. Cette subvention peut atteindre le taux maximum de 80 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander le montant maximum à savoir 80 %

Le plan de financement serait alors le suivant :

Subvention état DSIL : 9 680 €

Part fonds propre : 2 420 €

Le Conseil vote à l'unanimité 12 voix pour

Demande de subvention au titre de DSIL n°2

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis RCL d'un montant de 1 500 € HT retenu par la commission travaux pour le changement des fenêtres et de la porte de la Mairie.

Monsieur le Maire indique que le versement d'une subvention de l'état est possible au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local – Contrat de ruralité 2020. Cette subvention peut atteindre le taux maximum de 80 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander le montant maximum à savoir 80 %

Le plan de financement serait alors le suivant :

Subvention état DSIL : 1 200 €

Part fonds propre : 300 €

Le Conseil vote à l'unanimité 12 voix pour

Tarification concessions Cimetière

Monsieur le Maire propose de consacrer un emplacement au cimetière pour accueillir les urnes cinéraires. Le columbarium sera construit par les services techniques de la commune en continuité de l'espace cinéraire déjà existant.

Une révision des tarifs de concession du cimetière afin de les harmoniser avec les communes environnantes à compter du 1^{er} janvier 2021 est à prévoir, il faut également revoir les durées de

concessions :
Nouveaux tarifs :

TRADITIONNEL	
30 ans	110 €
50 ans	160 €
99 ans	300 €
ESPACE CINERAIRE	
CAVURNES	
30 ans	70 €
COLUMBARIUM	
30 ans	450 €
50 ans	650 €

Le Conseil vote 11 voix pour 1 abstention (Mme JOLLY)

Règlement cimetière

Arrivée de Madame SANNIER Audrey

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le règlement cimetière élaboré, il sera affiché à l'entrée du cimetière et adressé à l'ensemble des pompes funèbres intervenant dans le cimetière.

Le Conseil vote à l'unanimité 13 voix pour

RODP eau potable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 25 juin 2015 les redevances pour occupation du domaine public sont dues par les sociétés privées qui tire avantage de l'occupation du domaine public pour les télécommunications, le gaz et l'électricité, cette redevance n'est jusqu'à présent pas réclamée pour l'exploitation du service d'eau.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de délibérer pour que l'exploitation du service d'eau soit redevable de la redevance.

Les montants plafonds à appliquer au titre de la délégation de service public de l'eau avec effet au 1er Janvier 2021 sont établis ainsi

Indice ingénierie valeur d'août 2020 : 117.5

Soit 35.25 € du kilomètre de réseau

Le Conseil vote à l'unanimité 13 voix pour

Antenne TDF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société TDF l'a contacté pour l'implantation d'une antenne sur la commune. La parcelle AD 94, propriété de la commune, est celle retenue par la société. Le Conseil consulte le projet. Monsieur le Maire tient à préciser que la redevance versée à la commune pour la location de cette parcelle s'élèvera à 3500 € par an. Pour information le 28 février 2019 un projet identique avait été proposé au conseil municipal pour la même parcelle, la redevance annuelle s'élevait à cette époque à 2000 €.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une clause soit ajoutée au projet de bail à savoir « **en cas de constatation de nuisances ou de non-respect de l'engagement, la commune peut mettre fin au bail par lettre recommandée sans indemnités et sans préavis.** »

Si la société TDF accepte l'introduction de cette clause, le Conseil Municipal accepte à 9 voix pour et 4 abstentions (Mrs DURET, BEAURAIN, Mmes JOLLY, SANNIER) la proposition de la société TDF.

Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de prendre une décision modificative de 2 000 €

pour le chapitre 012 charges du personnel, en effet, à l'établissement du budget il n'avait pas été prévu le recrutement de l'agent des services techniques pour 2 mois.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	154 412.40 €	-2 000.00 €	2 000.00 €	154 412.40 €
011 Charges à caractère général	154 412.40 €	-2 000.00 €	0.00 €	152 412.40 €
615221/011	20 000.00 €	-2 000.00 €	0.00 €	18 000.00 €
012 Charges de personnel	202 900.00 €	0.00 €	2 000.00 €	204 900.00 €
6453/012	23 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €	25 000.00 €

- 2 000 € au 625221

+ 2 000 € au 6453

Le Conseil vote à l'unanimité 13 voix pour

Pénalités de retard garderie

Le service de la garderie se termine normalement à 18 heures, mais des retards peuvent être constatés, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'appliquer maintenant, pour tout retard, des pénalités. Ces pénalités ou sanctions, sont évolutives et comptabilisées par période scolaire, soit de vacances à vacances :

1er retard sur la période concernée : avertissement écrit

2ème retard sur la même période : application d'un forfait de 5 € par jour de retard

Le Conseil vote à l'unanimité 13 voix pour

Vente de l'électroménager de la cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la restauration scolaire aura lieu désormais au Centre Socio Culturel, les cuisines y sont plus adaptées et la salle plus grande.

Les équipements de la cantine actuelle n'auront plus d'utilité, un agent de la collectivité se propose d'acheter ces équipements, le four a été acheté en 2011 au prix de 199 € et le réfrigérateur en 2012 au prix de 399 €. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre le four et le réfrigérateur au prix de 100 € l'ensemble.

Le Conseil vote à l'unanimité 13 voix pour

Avis pour l'installation classée pour la protection de l'environnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Madame la Préfète en date du 25 novembre sur l'implantation d'un méthaniseur sur la commune de MENESLIES par la société SAS VIMAGRI ENERGIES. Le projet consiste à la réalisation d'un méthaniseur afin de produire du biométhane pour l'introduire dans le réseau GRT Gaz. L'unité de méthanisation, située sur les parcelles cadastrales ZA-0034 d'une superficie de 31 000 m² et ZA-0036 d'une superficie de 23 370m². Soit une surface totale de 54 370 m². Le dossier est consultable sur le site de la Préfecture de la Somme <https://www.somme.gouv.fr/index.php/layout/set/print/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enregistrement>

Le conseil vote à 11 voix pour et 2 abstentions (Mrs DOUAY et PILOY)

Subvention exceptionnelle « Lire à Bourseville »

L'association Lire à Bourseville souhaite acquérir un ordinateur portable, la présidente sollicite une subvention exceptionnelle de 300 €.

Le Conseil vote à l'unanimité 13 voix pour

Indemnités de responsabilité régisseurs titulaires

La Commune a 2 régies (dépenses – recettes communes et camping-car), une indemnité de régie est

prévue pour les régisseurs titulaires, elle s'élève à 110 € annuel brute. Cette indemnité est considérée comme une compensation de la fonction assumée par le régisseur dont la responsabilité personnelle et pécuniaire peut être mise en jeu à raison du paiement des dépenses ou de l'encaissement des recettes dont il est chargé. Le régisseur titulaire de la régie camping-car est membre du personnel communal et son indemnité est incluse dans son IFSE, le régisseur titulaire de la régie dépenses – recettes commune est un Conseiller Municipal, il peut prétendre à cette indemnité.
Le Conseil vote à l'unanimité 12 voix pour (Monsieur DURET ne prend pas part au vote)

Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget.

Le Conseil vote à l'unanimité 13 voix pour

Questions diverses

Square Dany DUBUC

La délibération n° 20-09/37 a été rattachée à la dernière réunion de conseil pour obtenir du département la somme de 3 000 € de subvention pour l'aire de jeux.

Subvention DSIL fenêtre garderie

Le dossier de subvention au titre de la DSIL pour les fenêtres de la garderie a reçu un avis positif pour les 80 %, la subvention accordée s'élève à 3492.80 €. Un refus a été décidé pour le changement des barillets des bâtiments communaux.

Remerciements Notre Dame des Anges

Madame MAQUIGNY Sylvie, Présidente de l'Association Notre Dame des Anges a adressé un courrier pour remercier la Municipalité de la rallonge des 30 % demandée par la restauratrice du retable pris en totalité par le budget communal.

Information Bornage « Chemin des templiers »

Le bornage du Chemin des templiers aura lieu le 15 décembre prochain, les travaux pourront débuter juste après.

Achat Renault Maxity

Le 30 novembre, la commune a acheté un camion Renault Maxity identique à l'ancien équipé d'une benne entièrement grillagée. Pour information il a coûté : 23 160 € TTC soit 19 300 € HT
Après de longs mois de discussion avec la SMACL l'indemnité de remboursement s'élève à 21184,40 €.

Influenza Aviaire

Le département de la Somme est passé en risque élevé vis-à-vis de l'influenza aviaire, par courrier en date du 02 décembre 2020, Madame la Préfète demande aux Maires de prendre de nouvelles dispositions :

- Recensement de tous les détenteurs de volailles (poules, canards, oies, pigeons ...) à l'aide du Cerfa 15471*02 https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15472.do téléchargeable ici ou à disposition en mairie. La déclaration doit être déposée dans les meilleurs délais à la

Mairie

- *Obligation de claustration ou de mise sous filets de l'ensemble des oiseaux captifs vivant en extérieur*
- *Le rassemblement d'oiseaux vivants (concours, foires ...), le transport et le lâcher de gibier à plumes ainsi que le transport des appelants pour la chasse sont interdits.*

Vœux du Maire

A l'heure actuelle, en raison des mesures sanitaires en vigueur dans le pays, la cérémonie des vœux du Maire initialement prévue le 9 ou 16 janvier 2021 ne pourra se tenir.

Distribution des colis

La distribution des colis aux aînés aura lieu le 19 décembre 2020 dans la matinée.

Repas de Noël

Le repas de Noël offert aux enfants de l'école aura lieu le jeudi 17 décembre au Centre Socio Culturel, à cette occasion le Père Noël offrira des friandises et un cadeau aux enfants.

Passage du Père Noël

Le Père Noël sera de passage sur la Commune le vendredi 18 décembre en calèche, il passera dans toutes les rues pour distribuer des friandises aux enfants.

Barrière Cimetière

La barrière du cimetière a été réparée par le personnel communal

Election 2021

Les élections départementales et régionales auront lieu en 2021, pour le moment la date n'est pas encore fixée mais la préfecture a adressé un courrier en date du 27 novembre 2020 pour informer du déroulement des scrutins qui auront lieu le même jour.

La demande a été faite pour que le bureau de vote soit délocalisé au Centre Socio Culturel, il faudra doubler le nombre de membres de bureau de vote, ainsi que le matériel (urne, isolements ...).

Il est demandé de ne pas solliciter l'aide des personnes vulnérables en raison de la crise sanitaire.

BI

Dans le prochain Bulletin Infos, la synthèse du conseil municipal sera désormais sous forme de compte rendu et non plus sous forme de procès-verbal, le procès-verbal détaillé sera disponible dans le registre consultable en Mairie.

Permanences des Adjointes

Les permanences des adjointes reprendront à partir du 15 décembre 2020. Madame HOLLEVILLE Géraldine n'assurera pas sa permanence du 19 décembre (distribution des colis)

Urne Téléthon

Une urne au profit du téléthon est à disposition en Mairie jusqu'au vendredi 18 décembre.

Opération brioches

510,60 € récoltés cette année pour 80 brioches commandées, en comparaison 665 € avaient été récoltés en 2019 pour 130 brioches.

RGPD (Règlement général sur la protection des données)

Audit réalisé le 22 octobre par le cabinet Data Vigi Protection, les premières conclusions sont positives pour la commune, beaucoup de choses sont déjà mises en place, les résultats définitifs sont attendus pour le début de l'année avec le plan d'action.

Demande de Madame PLOUARD sur l'avancé du dossier d'effondrement de la rue d'Abbeville

Une expertise a eu lieu le 07 décembre sur place en présence des avocats et des experts des parties, un carottage sur l'ensemble de la parcelle est prévu.

Fin de réunion 20h45

A vos agendas :

17 décembre : repas de Noël des élèves de l'école

18 décembre : passage du Père Noël en calèche

19 décembre : distribution des colis aux aînés

Etat Civil

Naissance :

CARRON Liam le 27 octobre 2020

Décès :

PADE Dominique le 26 octobre 2020

INFOS

Pensez à télécharger l'application IntraMuros, vous y retrouverez rapidement toutes les informations utiles de la commune



Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Registre des personnes vulnérables

Un registre est ouvert en Mairie pour les personnes vulnérables, (Plus de 65 ans ou en situation de handicap).

Vous pouvez demander votre inscription en Mairie.

Don du sang

A la salle Edith Piaf le

Lundi 21 décembre 2020 de 14h00 à 19h00

La mobilisation des Donneurs est indispensable pour répondre aux besoins des patients.

Prenez 1 heure pour sauver 3 vies !

Chemin des templiers

Les travaux ont commencé "Chemin des Templiers", pose de fascines par les agents de la CCV avec l'aide des agents des services techniques de la commune.

Perturbation TNT

Vous avez des problèmes de réception au niveau de la TNT ? Veuillez entrer votre code postal sur le site du CSA : <https://www.csa.fr/matnt/couverture>

Les administrés peuvent rencontrer des interférences au niveau des chaînes TNT à la suite du développement **des antennes 5G**.

Dans le cas d'une défectuosité de l'antenne râteau, veuillez-vous référer à l'ANFR au **0970 818 818** afin d'ouvrir un ticket d'incident gratuitement.

La première solution alternative est de faire un test de débit adsl ou fibre afin d'avoir les chaînes TV par internet.

Une aide financière spécialisée pour les personnes âgées de plus 70 ans, peut être fournie, afin de les accompagner à la transition technologique vis-à-vis du numérique.

Jardins ouvriers

Depuis le 1er octobre des parcelles sont à la location aux jardins ouvriers

- 1 parcelle de 4.75 ares - 1 parcelle de 3.37 ares - 1 parcelle de 4.74 ares

- 1 parcelle de 4.06 ares - 1 parcelle de 1.98 ares

Pour tous renseignements

Madame LEBAS Evelyne 09.52.56.52.77 / Monsieur DAIRAINÉ Philippe 07.68.70.45.03

Illuminations de Noël

Comme chaque année, la Municipalité organise le concours des illuminations de Noël, un jury composé d'élus passera dans la commune à compter du 20 décembre. La commission se réunira le 02 janvier 2021.

Amicale des Sapeurs Pompier

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers tient à vous remercier pour votre générosité et votre soutien à tous lors du dépôt de nos calendriers dans vos boîtes aux lettres au vu de la situation sanitaire actuelle.

Nous sommes encore à votre disposition pour de nouveaux dons.

En espérant pouvoir se retrouver bientôt. Prenez soins de vous et de vos proches

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Centre de Secours

Le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers, Monsieur Jackie HOLLEVILLE, souhaite renforcer son effectif.

« Vous avez 18 et plus, vous souhaitez vous investir dans la vie de votre commune, donner un peu de votre temps au profit des administrés, contactez Monsieur HOLLEVILLE au 06.81.60.48.78 ou la Mairie »

Les images :



Commémoration du 11 novembre



Commémoration du 05 décembre



Nouveau camion benne des services techniques

Illuminations de Noël 2020



Fascines chemin des Templiers



Le Père Noël est venu offrir un cadeau et des chocolats aux enfants de l'Ecole

Bourseville Infos est réalisé par la commission communication : M. CAUX, M. DURET, Mme HOLLEVILLE, M. TERNISIEN DE BOIVILLE
Tous les bulletins peuvent être consultés sur le site de la commune : www.mairie-bourseville.fr IPNS

CALENDRIER DES COLLECTES

Communes de Tully | Bourseville | Noirville

2021

JANVIER

1	V	
2	S	
3	D	
4	L	
5	M	
6	M	
7	J	
8	V	
9	S	
10	D	
11	L	
12	M	
13	M	
14	J	
15	V	
16	S	
17	D	
18	L	
19	M	
20	M	
21	J	
22	V	
23	S	
24	D	
25	L	
26	M	
27	M	
28	J	
29	V	
30	S	
31	D	

FEVRIER

1	L	
2	M	
3	M	
4	J	
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	
9	M	
10	M	
11	J	
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	
16	M	
17	M	
18	J	
19	V	
20	S	
21	D	
22	L	
23	M	
24	M	
25	J	
26	V	
27	S	
28	D	

MARS

1	L	
2	M	
3	M	
4	J	
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	
9	M	
10	M	
11	J	
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	
16	M	
17	M	
18	J	
19	V	
20	S	
21	D	
22	L	
23	M	
24	M	
25	J	
26	V	
27	S	
28	D	
29	L	
30	M	
31	M	

AVRIL

1	J	
2	V	
3	S	
4	D	
5	L	
6	M	
7	M	
8	J	
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	
13	M	
14	M	
15	J	
16	V	
17	S	
18	D	
19	L	
20	M	
21	M	
22	J	
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	
27	M	
28	M	
29	J	
30	V	

MAI

1	S	
2	D	
3	L	
4	M	
5	M	
6	J	
7	V	
8	S	
9	D	
10	L	
11	M	
12	M	
13	J	
14	V	
15	S	
16	D	
17	L	
18	M	
19	M	
20	J	
21	V	
22	S	
23	D	
24	L	
25	M	
26	M	
27	J	
28	V	
29	S	
30	D	
31	L	

JUIN

1	M	
2	M	
3	J	
4	V	
5	S	
6	D	
7	L	
8	M	
9	M	
10	J	
11	V	
12	S	
13	D	
14	L	
15	M	
16	M	
17	J	
18	V	
19	S	
20	D	
21	L	
22	M	
23	M	
24	J	
25	V	
26	S	
27	D	
28	L	
29	M	
30	M	

JUILLET

1	J	
2	V	
3	S	
4	D	
5	L	
6	M	
7	M	
8	J	
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	
13	M	
14	M	
15	J	
16	V	
17	S	
18	D	
19	L	
20	M	
21	M	
22	J	
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	
27	M	
28	M	
29	J	
30	V	
31	S	

AOÛT

1	S	
2	L	
3	M	
4	M	
5	J	
6	V	
7	S	
8	D	
9	L	
10	M	
11	M	
12	J	
13	V	
14	M	
15	D	
16	L	
17	M	
18	M	
19	J	
20	V	
21	S	
22	D	
23	L	
24	M	
25	M	
26	J	
27	V	
28	S	
29	D	
30	L	
31	M	

SEPTEMBRE

1	M	
2	J	
3	V	
4	S	
5	D	
6	L	
7	M	
8	M	
9	J	
10	V	
11	S	
12	D	
13	L	
14	M	
15	M	
16	J	
17	V	
18	S	
19	D	
20	L	
21	M	
22	M	
23	J	
24	V	
25	S	
26	D	
27	L	
28	M	
29	M	
30	J	

OCTOBRE

1	V	
2	S	
3	D	
4	L	
5	M	
6	M	
7	J	
8	V	
9	S	
10	D	
11	L	
12	M	
13	M	
14	J	
15	V	
16	S	
17	D	
18	L	
19	M	
20	M	
21	J	
22	V	
23	S	
24	D	
25	L	
26	M	
27	M	
28	J	
29	V	
30	S	
31	D	

NOVEMBRE

1	L	
2	M	
3	M	
4	J	
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	
9	M	
10	M	
11	J	
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	
16	M	
17	M	
18	J	
19	V	
20	S	
21	D	
22	L	
23	M	
24	M	
25	J	
26	V	
27	S	
28	D	
29	L	
30	M	

DÉCEMBRE

1	M	
2	J	
3	V	
4	S	
5	D	
6	L	
7	M	
8	M	
9	J	
10	V	
11	S	
12	D	
13	L	
14	M	
15	M	
16	J	
17	V	
18	S	
19	D	
20	L	
21	M	
22	M	
23	J	
24	V	
25	S	
26	D	
27	L	
28	M	
29	M	
30	J	
31	V	



Collecte des ordures ménagères | Bac roulant avec couvercle gris

Collecte des déchets d'emballages ménagers | Bac roulant avec couvercle jaune

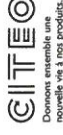
Collecte des verres | Bac avec couvercle vert

Collecte des encombrants



ATTENTION !

LES COLLECTES DÉBUTENT DÈS 5H DU MATIN,
VEUILLEZ DÉPOSER LES BACS LA VEILLE AU SOIR.



Donnez ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



Vos emballages
ont un avenir

Une question sur le tri, la collecte ?

Vous pouvez contacter le service collecte au 03 22 30 40 42

CHIFFRES

Grâce à vous, nous avons recyclé en 2019

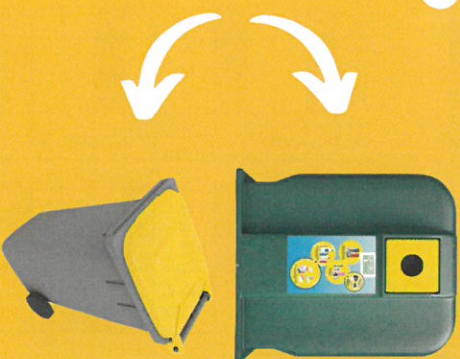
- 113 tonnes d'acier ce qui représente 2150 chariots de supermarché
- 7 tonnes d'aluminium soit 335 chaises
- 190 tonnes de papier-carton ce qui représente 784 000 boîtes à chaussures
- 5 tonnes d'emballages liquides alimentaires ce qui représente 33 333 rouleaux de papier toilettes
- 136 tonnes d'emballages en plastiques ce qui représente 185 bancs publics et 188 860 pulls polaire
- 451 tonnes de journaux magazines
- 950 tonnes de verre ce qui représente 2 024 470 nouvelles bouteilles

Nous avons également collecté : 5 045 tonnes d'ordures ménagères

EMBALLAGES ET PAPIERS



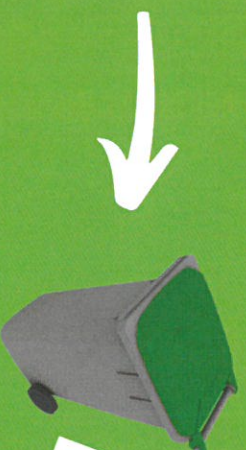
BIEN VIDÉS !



VERRES



BIEN VIDÉS !



ou



ZONE D'ACTIVITÉ DU VIMEU INDUSTRIEL - FEUQUIÈRES-EN-VIMEU

Du 15/04 au 31/10

Lundi | Mardi | Jeudi : 13h30-18h30

Mercredi | Vendredi : 9h-12h

et 13h30-18h30

Samedi : 9h-18h30

Du 1er/11 au 14/04

Lundi au jeudi : 13h30-17h

Vendredi : 9h-12h et 13h-17h

Samedi : 9h-17h

ZONE D'ACTIVITÉ LES CROISSETTES - HUCHENNEVILLE

Du 1er/04 au 30/09

Lundi : 8h15-12h

Mercredi | Samedi : 9h15-12h30

et 13h30-18h30

Vendredi : 13h45-18h30

Du 1er/10 au 31/03

Lundi : 8h15-12h

Mercredi : 13h45-17h30

Vendredi : 14h15-18h

Samedi : 9h15-12h30 et 13h30-17h30

Pour les particuliers, un badge ou macaron personnalisé est nécessaire pour accéder aux sites.

Il est délivré sur place à la déchèterie sur présentation d'une pièce d'identité ou carte grise et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.